

## **ARRÊTÉ**

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : E.L.

N° **316** - 2025

**Objet :** **REGLEMENTATION – TRAVAUX DE NUIT DE 22H00 A 05H00 – VOIE FERRÉE TRAVERSANT LA COMMUNE – DU MARDI 10 JUIN AU MERCREDI 11 JUIN 2025 - ENTRE 21H00 ET 06H00.**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de l'environnement, titre VII, chapitre I,

**Vu** la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002 relatif à la lutte contre le bruit,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1993 relatif à l'application des mesures individuelles concernant les bruits de voisinage et les horaires de travaux et de chantiers,

**Vu** l'arrêté n°302-2025 du 02/06/2025 réglementant la circulation et le stationnement rue des Etiers pour des travaux sur la ligne Nantes – Le Croisic ;

**Considérant** la demande de travaux de nuit pour minimiser la gêne aux usagers et la circulation sur le réseau ferré ;

### **arrête**

**Article 1 :** La **SNCF Réseau** est autorisée sur la commune de Couëron à réaliser des travaux de reprise de défaut de géométrie sur le PN 340 sur la ligne Nantes – Le Croisic de 21h00 à 06h00, la nuit du mardi 10 juin au mercredi 11 juin 2025, au niveau du passage à niveau n°340 situé rue des Etiers.

**Article 2 :** Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour informer les riverains immédiats avant le démarrage du chantier.

**Article 3 :** Le présent arrêté devra être affiché de façon visible sur les lieux et produit à toute réquisition des services de police.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



À Couëron, le **02 JUIN 2025**

Carole Grelaud  
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **02/06/2025** au **02/08/2025**

Transmis en Préfecture le